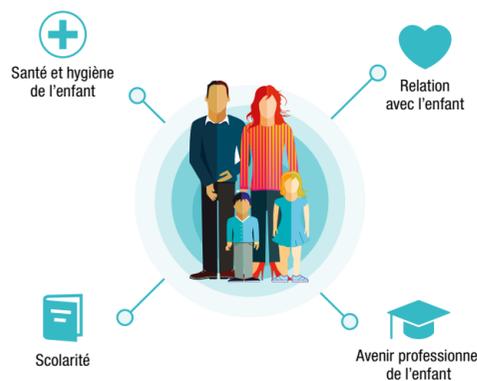


Comité des Services aux Familles et à l'Éducation

Département du Rhône et Métropole de Lyon

Le CSFE est l'instance chargée de la mise en œuvre des politiques éducatives, parentalité et petite enfance sur l'ensemble du territoire du Rhône. Elle est présidée par le Préfet, secrétaire général, Préfet délégué à l'égalité des chances et vice-présidée par le Président du Conseil d'administration de la Caf du Rhône.

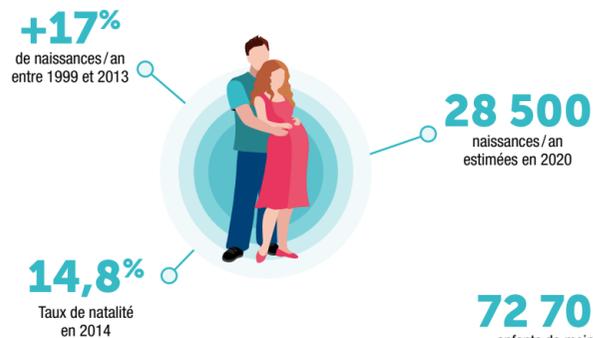
Attentes des parents en matière de parentalité



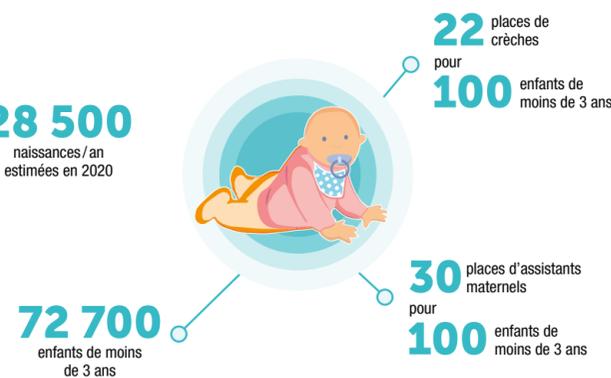
Les membres

- > Direction départementale jeunesse, sport et cohésion sociale
- > Caf du Rhône
- > Conseil Départemental du Rhône
- > Métropole de Lyon
- > Éducation nationale
- > Représentants du ministère de la Justice
- > Association des maires du Rhône
- > MSA Ain Rhône
- > UDAF du Rhône et de la Métropole de Lyon
- > Associations d'éducation populaire

Natalité du territoire du Rhône



Chiffres clés petite enfance



Le schéma des services aux familles pour le Département du Rhône et la Métropole de Lyon est consultable sur les sites Internet des membres du Comité des Services aux Familles et à l'Éducation.

Schéma des services aux familles

Département du Rhône et Métropole de Lyon

2016/19

Accompagnement

Écoute

Famille

Partenariat

Enfants

Parents

Action

Mobilisation

Concertation

Aménager le territoire

Accompagner les familles

Réduire les inégalités

Pamplenny.com - Olythphoto - Fotolia.com



GRAND LYON



GRAND LYON



Une vision partagée

Les institutions et associations siégeant au Comité des Services aux Familles et à l'Éducation ont élaboré ensemble le schéma des services aux familles pour le Département du Rhône et la Métropole de Lyon.



Des objectifs transversaux

- > **Soutenir efficacement les familles** en leur permettant de concilier vie familiale et professionnelle, avec un enjeu majeur en matière de développement de l'accueil des jeunes enfants.
- > **Proposer une politique partagée de soutien à la parentalité** valorisant les enjeux éducatifs communs et les compétences parentales.

Une démarche concertée

Menée auprès des parents et des acteurs, porteurs et financeurs d'actions soutenant la **petite enfance et la parentalité**, la concertation de ce schéma s'est articulée en 3 étapes :



- > **Le diagnostic territorial partagé**, distinguant les particularités du Département et de la Métropole, pour définir les besoins prioritaires des années à venir, a permis :
 - d'inscrire le schéma dans un cadre politique et stratégique adapté aux orientations de chaque acteur ;
 - de définir le champ des dispositifs et des acteurs ;
 - d'actualiser et confronter les attentes des acteurs vis-à-vis du schéma ;
 - de connaître les caractéristiques des familles du territoire (nombre, formes, évolution...).

> **Des orientations et un plan d'action adapté** pour développer l'accompagnement et les services aux familles sur le territoire du Rhône.

> **Une mise en œuvre collaborative et participative** associant les parents, professionnels, bénévoles et élus.



La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant. Cette relation adulte-enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations. Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant.

(Source : circulaire interministérielle n°2012-63 du 7/2/2012)

La petite enfance regroupe traditionnellement l'ensemble des individus âgés de 0 à 5 ans révolus. C'est un groupe social étroitement lié à celui des adultes. L'enfant en bas âge dépend de la situation de ses parents et plus largement de sa famille.

(Source : INSEE)

Volet Petite enfance



Des valeurs communes

L'adéquation aux problématiques des territoires : des modalités opérationnelles adaptées à la Métropole et au Rhône.

La synergie et la transversalité des actions : une approche globale favorisant la complémentarité et la cohérence entre les dispositifs et les acteurs.

La mixité et l'accessibilité : des services petite enfance pour toutes les familles notamment en situation de fragilité, sans exclusion, et quels que soient leurs ressources ou besoins.

L'enjeu de la co-éducation : une coopération parents-professionnels par la reconnaissance et le soutien du rôle de chacun.

La promotion de l'innovation : la prise en compte de l'évolution de l'environnement et le soutien à la créativité par des actions adaptées.

Un diagnostic partagé

Le diagnostic a permis de :

- > dresser **pour chaque territoire un portrait des parents** de jeunes enfants ;
- > d'évaluer **l'équipement du territoire en solutions d'accueil** (crèches, assistants maternels...) par rapport à sa population ;
- > d'analyser **l'adéquation entre les solutions d'accueil proposées et les besoins des familles.**



Des orientations en adéquation avec les problématiques des territoires

Développer et optimiser l'offre d'accueil du jeune enfant, avec une attention particulière aux territoires prioritaires et à la complémentarité des différents modes d'accueil

- Soutenir le développement de l'offre d'accueil individuel et collectif.
- Améliorer l'information et la place des parents dans l'offre d'accueil.
- Réduire les inégalités territoriales.

Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité

- Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité socio-économique.
- Adapter l'offre aux besoins des familles en situation de fragilité liée au handicap ou à la maladie de l'enfant.
- Informer et accompagner les familles en situation de fragilité.

Améliorer l'efficacité de l'offre d'accueil du jeune enfant

- Éclairer la prise de décision des élus.
- Renforcer l'offre de conseil et d'accompagnement auprès des gestionnaires pour améliorer la fréquentation, la qualité et la maîtrise des coûts des équipements.
- Développer la qualité et l'innovation dans l'accueil des jeunes enfants.

Le plan d'action est mis en œuvre en partenariat avec les élus, gestionnaires, professionnels ou bénévoles contribuant aux groupes de travail. Les résultats intermédiaires seront évalués à mi-parcours afin de s'adapter aux attentes des territoires et à l'évolution des besoins.

Volet Parentalité



Des valeurs communes

L'universalité de l'offre et l'égalité de l'accès aux droits : des actions au bénéfice de tous les parents quels que soient leurs origines, leurs territoires de résidence, leurs situations sociales...

Le rôle majeur du lien parent-enfant : un accompagnement du lien parent-enfant au fur et à mesure de l'avancée en âge et dans toutes les évolutions de la famille.

Les parents « premiers éducateurs » de l'enfant : des compétences et responsabilités éducatives parentales reconnues et soutenues dans une démarche de co-éducation parents-professionnels.

La prévention au profit d'une meilleure cohésion sociale : le respect du cadre républicain des valeurs de la laïcité privilégiant la prévention du « vivre ensemble » des familles.

La co-construction des projets : une approche globale de la parentalité s'appuyant sur l'ensemble des acteurs et la co-construction des projets, notamment avec les parents.

La coparentalité : un soutien à tous les parents pour partager et prendre ensemble les décisions pour l'avenir de leur enfant (santé, scolarité, éducation...).

Un diagnostic partagé

Une analyse des besoins des acteurs de la parentalité a permis de compléter l'étude statistique avec :

- > Un **état des lieux de l'offre** : étude documentaire et entretiens auprès d'acteurs clés engagés ou porteurs d'une offre de soutien à la parentalité ;
- > **L'identification des besoins des familles** : enquête qualitative auprès des bénéficiaires d'actions et enquête quantitative auprès des familles allocataires de la Caf ;
- > L'écoute et l'intégration des **attentes et perceptions des communes et communautés de communes.**



Des orientations en adéquation avec les problématiques des territoires

Adapter l'offre aux besoins des parents et favoriser leur implication

- Accompagner les parents en période difficile (séparation, précarité...).
- Offrir un appui aux parents d'adolescents, principalement entre 11-18 ans, en favorisant le dialogue et la médiation.
- Améliorer l'accompagnement en matière de scolarité : informer, conseiller et soutenir les parents.

Communiquer plus largement sur les dispositifs d'accompagnement des parents

- Développer une information adaptée en matière de soutien à la parentalité.
- Repérer et soutenir les initiatives parentales et professionnelles.

Coordonner l'offre et soutenir les acteurs de la parentalité

- Mettre en place un programme de sensibilisation et de formation aux problématiques de parentalité pour les professionnels accueillant des enfants.
- Favoriser le développement d'un réseau sur les territoires : initiatives et conseils locaux.

Le plan d'action est mis en œuvre en partenariat avec les élus, gestionnaires, professionnels ou bénévoles contribuant aux groupes de travail. Les résultats intermédiaires seront évalués à mi-parcours afin de s'adapter aux attentes des territoires et à l'évolution des besoins.